

UNAN-MEDITERRANEE

RAPPORT d'activité annees 2010-2011



Les ASSOCIATIONS

La Tasque Port de Bouc.Président Jean-Louis**MARTIN**
Association des Usagers du Port de Plaisance de **Carry le Rouet AUPPCR** Président Bernard **LUBIN**
Association des Capitaines et Officiers de la Marine Marchande. **ACOMM Marseille**.....Correspondant Yves **CORNIC**
Association des usagers des cales de mise à l'eau. **AUCMED. Marseille**.....Président Pierre **CAPIEZ**

Yachting Club des Calanques de Cassis. YCCC. Port-Miou	Président Robert GAVIN-MILLAN
Sports et Loisirs Nautiques. SLN. La Coudoulière	Président Camille GIBELIN
Association de défense des intérêts des locataires du Port du Brus. ADILPB. Le Brus	Président Pierre SUFFREN
Croisière Voile Découverte. CVD. St Mandrier	Président Gilbert TRONCY
Société Nautique Toulonnaise. SNT. Toulon vieille darse	Président José BONNETT
Amicale des plaisanciers Mandréens.. APM. St Mandrier	Président Robert HERNANDEZ
Association du Port des Barques. APB. La Madrague	Président didier SABRAN
Association des usagers du port de Hyères. AUPH. Hyères	Président Alex LOUX
Cercle des plaisnciers du Port de Golfe Juan... CPPGJ. Golfe Juan	Président Joseph SPITERI
LES PAGAYEURS MARINS. Marseille	Président Laurent DEMAI
Association MER .RESPECT.La Seyne sur Mer	Président Gilles .MARTIN
Alliance des Amodiataires et Usagers des Ports de Plaisance de France AAUPPF	Président Christian BOURBIER

Membres impliqués dans les réunions projets et études :

G.ASSAIANTE. *Projet du LAZARET. Correspondant CSNPSN et CRCM région.*

J.ROUDET-GINTER, C.GIBELIN, P.CAPIEZ. *Salons Nautiques.*

P.CAPIEZ, C.GUESNON, *cales de mise à l'eau*

JP.ARDISSON, C.GIBELIN, JL MARTIN, *Gestion des ports*

J.ROUDET-GINTER, R.GAVIN-MILLAN, *GIP des calanques*

G.TRONCY, M.GRISOUL, G. MARTIN, M.DURET. *sorties scolaires et pratique du voilier habitable,*

G.MARTIN, D.SABRAN, *Mouillages, organisés*

F.CORNU, R.HERNANDEZ, A.LOUX, M.MAMELLI *Affaires juridiques*

Y.CORNIC *réunion s sur les éoliennes posées en mer, actions spécifiques avec les DDTM*

D.BAR *tenue du site unanmed.*

JP. ARDISSON, G.ASSAIANTE, François CORNU *comité de lecture, relation s presse*

Les activités principales de l'année 2010-2011

-**Salon nautique La Ciotat : mars 2010.** Animation YCCC, AUCMED et PAGAYEURS MARINS.

bateau CVD à quai et sorties gratuites animées par CVD, M.Grisoul, D.Carré

stand au village des associations avec la participation AUCMED et Pagayeurs Marins du Levant,

module sur le quai tenu par YCCC de port-Miou. Affiches et présentation UNANMED et AUCMED PP sur écran en boucle.

visites des des stands par les associations. convivial

colloques : les éoliennes en mer,

le libre accès à la mer.

Rencontre avec le directeur du projet du parc des calanques de Cassis.

- Colloque sur les cales de mise à l'eau Juin 2009 et création du COPIL

après 3 réunions du comité de pilotage le CR définitif a été remis par les bureaux en charge de l'étude Earthcase et synésis-conseil.

- AG UNAN Paris décembre 2010, participation au salon nautique (CSNPSN)

-

-Publication d'une étude juridique : incidences de la décentralisation sur les lois et règlements concernant l'occupation du littoral. Visible sur le Site unanmed.fr, **Cette étude est remaniée pour être présentée au CSNPSN.**

-Diffusion des bulletins d'information UNAN N° 8

- Liaison avec les associations membres du Contrat de Baie de Toulon, MART et APE . Adhésion UNANMED à ces organismes.

Intervention commune de ces associations pour le maintien de la cale de mise à l'eau dans le port de St Mandrier.

Suppression maintenue et rendue effective par le maire de St Mandrier malgré l'intervention du Président du CSNPSN Gérard d'Aboville et de l'amiral Prud'homme et le recours auprès du médiateur .

Ce dossier est un exemple de la gestion des ports de la rade par un réseau politique et commercial dont le gestionnaire CCI du Var est une émanation.

Le CR de cette affaire est en cours(G.ASSAIANTE) : à noter que la suppression de la cale n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'avis par le gestionnaire en Conseil Portuaire est illégale. Le dossier sera remis au CSNPSN.

- **Réunions CCRM .**

Enquêtes sur le projet du Parc National des Calanques. De novembre 2010 à février 2011

CR publique du CCRM février 2011.et Contribution UNANMEDITERRANEE (G.ASSAIANTE).

- **Réunions DDTM**

-Participation aux réunions de concertation des AFMAR sur la recherche des lieux d'installation des éoliennes posées en mer. La conclusion est la quasi impossibilité d'installation sur les côtes de PACA et du LANGUEDOC. Autre cycle de réunions concertation engagée sur l'installation de récifs artificiels.

A ce jour 3 réunions ont été tenues par UNANMED : Y.CORNIC et B.LUBIN la dernière étant à Montpellier. Trois autres sont programmées à Montpellier en partage avec Golfe du lion. CR sur site www.unanmed.fr

- **Gestions de ports et Mouillages**

- Enquête UNAN :

60% de réponses (après de multiples relances)

- Défense juridique des usagers des ports de la rade de Toulon.

Animée : par l'élu au CP Michel Blayac, l'association APM Robert Henandez et François CORNU Vice-Président de l'unanméditerranée, (appels et actions en conseil d'état années 2003 et 2005)

- Participation au projet des ports de la baie du LAZARET: Syndicat Mixte du Conseil Général (une réunion, une visite conjointe sur site, un échange d'informations, proposition de collaboration restée sans suite.: G.Assaiante)

- Etude d'une gestion organisée des mouillages des bateaux de plaisance en baie du LAZARET. Mission Gilles Martin CVD; Intervention auprès du responsable mer de La Seyne sur Mer dont dépend le mouillage. Communauté de vue mais intervention sans suite à ce jour, en relance.

- **La réunion statutaire de l'AG UNANMEDITERRANEE**

- Décision de maintenir la présence au salon de La Ciotat 2011, la nouvelle association de Port-Miou prenant en charge le dalo extérieur et unanmed, avec l'aide financière de AXA, le stand du village des associations.

Les contacts extérieurs et les liaisons avec le CSNPSN seront assurés à l'avenir par G.ASSAIANTE avec le titre de Délégué Général. ***Il sont renforcés par JPARDISSON qui assure la veille internet.***

- Les commissions sont renforcées par une commission juridique spécifique animée par F.CORNU, M.MAMELLI,

- Le comité de lecture est maintenu : JP Ardisson, G.Assaiante, F.Cornu.

- **Le Salon Nautique de La Ciotat. Les Nauticales 2011**

Ce Salon est l'occasion de programmer 4 colloques dont un sous la présidence de B.VIBERT profitant de sa tournée en méditerranée. Thèmes : les éoliennes posées en mer, les cales de mise à l'eau, la gestion des ports, le juridique et le CPM, les apports de la voile aux jeunes des collègues.

Une centaine d'invitations ciblées par courriel, nous laisse espérer la présence d'une trentaine de personnes le jeudi 17 Mars.2011.

- **Communications externes :**

Les questions soulevées avant un CLUPP de décembre 2010 par l'élu au CP de St Madrier Michel Blayac ont données lieu à un échange de courriers avec le président CAVANN du syndicat mixte du CG complètement décalées et irréalistes et occasions de publications dans la presse..

Dossier rendu public par lettres d'information envoyées aux journaux, Bateaux, Voiles et Voiliers, chasse-marée, gazette des pontons, la marseillaise. Les photos montrant les places les places vides (200) tiendront l'affiche au salon nautique et seront communiquée, dossier à l'appui aux parties prenantes de la filière nautique.

Site UNANMED : Animé par Dominique BAR de l'APB.

Les objectifs prioritaires.

Les cales de mise à l'eau et le libre accès à la mer

Les derniers salons nautiques de La Ciotat ont révélé un attrait toujours aussi fort pour les disciplines nautiques et confirment l'évolution vers les petites unités transportables tels que bateaux à moteur, gonflables à coque rigide ou non, e jet-skis) ou des unités légères comme le kayak sous toutes ses formes : .kayaks marins ou unités de plage.

Les conclusions de l'étude réalisée par la Region PACA conduisent

- à conserver d'abord les cales de mise à l'eau existantes, en les équipant avec des parkings à remorques associés (éventuellement à l'intérieur des terres)

- à réglementer leur usage, en réhabilitant des mises à l'eau fermées ou tombées en désuétude

- en créant de nouvelles, et dans ce cas prévoir des installations provisoires durant la haute saison pour supprimer la sur-fréquentation sujette à des heurts de voisinage.

Nous avons eu l'occasion tout récemment d'intervenir auprès des administrations locales en faveur des pagayeurs marins qui s'étaient vu interdire l'accès **à la mise à l'eau de callelongue** : Il faut reconnaître qu'un dialogue efficace a pu s'établir avec l'administration de MPM, et l'association locale des usagers qui géraient la mise à l'eau. Et l'accès est rétabli toute l'année pour les pagayeurs marins. Il n'existe pas encore pour les professionnels, qui ont effectivement des motivations différentes. Il faudra s'en souvenir dans la gestion de la circulation des unités légères dans le plan d'eau du parc national.

Unanméditerranée a placé le développement des cales de mise à l'eau dans ses priorités, car malgré le constat du développement des bateaux transportables, on assiste, depuis la décentralisation, à la fermeture de cales de mise à l'eau par les municipalités en même temps que le rejet des places annuelles des bateaux de longueur inférieure à 9 mètres dans

les ports pour augmenter leurs ressources .

Constat affligeant d'une attitude irresponsable des nouveaux tributaires, conséquence d'une décentralisation non contrôlée par l'Etat et d'une gestion de ports publics dont le citoyen-usager est exclu.

Constat d'autant plus grave qu'exceptés des extensions, la construction de nouveaux ports pour plaisance moyenne restera une utopie.

Unanméditerranée considère que les sur-fréquentations estivales sur le littoral PACA résultent de l'engouement des citoyens pour la région, mais aussi de la publicité faite en faveur du tourisme par les collectivités locales. Si elles étaient responsables de leurs actes , elles devraient se donner les moyens pour faire face à cette sur-fréquentation provoquée.

On ne se lassera pas de le rappeler à nos élus.

Le suivi doit être assuré par le CSNPSN, qui a le poids nécessaire pour se faire entendre de l'administration.

La Gestion des ports

En définitive aujourd'hui c'est bien notre liberté de navigation en mer qui est en cause, en nous limitant ou interdisant son accès qui est pourtant un droit constitutionnel.

A côté de la défense des cales de mise à l'eau, nous avons à nous préoccuper d'un autre problème tout aussi inquiétant : la gestion de nos ports de plaisance dont les tarifs croissants visent non pas à assurer le service du citoyen mais à interdire l'accès aux plaisanciers de revenus modestes et faire du profit sur un territoire public ce qui est un non sens et contraire au droit constitutionnel.

Les collectivités sont tributaires et non propriétaires.

Elles ont à gérer en bon père de famille des installations publiques alors qu'elles se considèrent comme des propriétaires pouvant en tirer un profit maximum. Considérant à tort qu'ils sont en économie de marché.

Et pourquoi s'en priveraient-elles puisqu'elles agissent dans la gestion des ports, sans contrôle d'aucune sorte, législatif, réglementaire ou financier.? Et en toute impunité.

Nos associations ont durant ces dernières années joué le jeu du CPM et de ses CLUPIP et Conseils Portuaires, ce qui était logique et nécessaire. Malgré nos efforts de cohabitation, à quelques très rares exceptions nous n'avons rien obtenu de tangible que ce soit lors des réunions CLUPP ou Conseils Portuaires. La voie juridique n'a pas été à ce jour plus favorable.

La TASQUE a lancé une opération administrative pour obtenir la constitution d'un conseil portuaire : toutes les parties prenantes ont été contactées : elles ont toutes répondu sauf la municipalité et son gestionnaire SODEPORT droits dans leurs baskets! L'action est en cours on tiendra la plaisance au courant.

Le CPM dans lequel les ports de plaisance ont été introduits par la petite porte (la partie législative est absente!) n'a jamais été bien adapté à la gestion des ports de plaisance et est très éloigné de la réalité.

Il manque essentiellement la partie contrôle de gestion qui permet aujourd'hui aux collectivités locales d'être juges et parties.

Il existe un CA pour les ports autonomes (aujourd'hui appelé grands ports), bien qu'il se révèle insuffisant et nécessite des réformes. Ce CA n'existe pas pour les ports de plaisance dans ce même code!

On devient de plus en plus nombreux à penser que le CPM qui est en cours de réforme pour les grands ports, précisément au niveau gestion, devrait l'être aussi pour les ports de plaisance. Il semblerait que l'Administration concernée y songe aussi, après la réforme des mouillages organisés.

Unanmediterranée a défendu cet objectif depuis plusieurs années mais se limitant à ce jour à de l'information et quelques discussions internes.

La proposition qui existe toutefois sur le site unanmed, sera résolument mise à jour pour être présentée au CSNPSN

Cela ne sert à rien de prévoir une navigation sophistiquée, confortable et sécuritaire, si l'accès à la mer nous est interdit à partir des ports, des plages, ou des mouillages.

Une action législative est une opération compliquée qui nécessite un lobbying soutenu et permanent auprès de l'administration, un député ou sénateur qui veuille bien porter les amendements législatifs et l'appui du CSNPSN, conseil du ministère des transports. C'est devenu une action impérative de longue haleine à commencer tout de suite en se hâtant lentement!

La pratique Hauturière, la formation du plaisancier.

La photo du catamaran en page de garde qui nous sert d'annonce pour le rapport d'activité est le témoignage de l'activité de nos moniteurs de Mer Respect et CVD déployée en faveur de nos jeunes. Unanméditerranée est heureuse de les compter parmi ses adhérents. Nos jeunes sont les marins de demain. Il faut assurer au mieux cette continuité.

La mise en commun de quelques bateaux permet d'attirer les jeunes dans une discipline de formation qui est la navigation en voiliers habitables, au moins jeunes de trouver des équipiers permettant de continuer à pratiquer la navigation de croisière, aux citoyens qui vu les coûts du matériel et de la location des places de stationnement en méditerranée, ne peuvent se procurer un bateau hauturier, de découvrir ce monde nouveau, attachant, envoûtant même, mais parfois dangereux, qui est celui de la navigation en mer.

Il faut redire ici avec force ce qui a été dit dans le rapport moral du président.

"Elle fait contraste avec l'égoïsme de la plupart des gestionnaires de port essentiellement attachés au profit au dépens du citoyen"

La sauvegarde du patrimoine

L'accès à la mer est un droit du citoyen, et ne se limite pas aux plages,

Un certain nombre de méthodes pour mettre les embarcations à l'eau et les tirer à sec étaient pratiquées, qu'il faut remettre en honneur, ce qui a le double mérite de pallier au déficit des places de stationnement dans les ports et de conserver des installations qui font parties du patrimoine local.

La conservation au patrimoine des bateaux anciens tels que pointus et barques marseillaise devrait pouvoir s'accompagner de la conservation des installations d'échouage correspondantes lorsqu'elles existent ***Elle ne doit pas se limiter à des opérations à impacts touristiques, trop souvent le seul objectif mercantile ou électoral des municipalités.***

Il faut recréer les carénages anciens, améliorés pour éviter les rejets à la mer d'eau usés et des déchets, et permettre ***un carénage à coût réduit ou gratuit par les propriétaires.***

La destruction de la cale de halage du port de Saint Mandrier, cale patrimoniale de carénage, avec possibilité de mise à l'eau abritée avec parking associé est une sottise due à un maire indifférent aux problèmes des plaisanciers mais surtout intéressé par une promenade le long des quais, avec palmier et buvette, pour un coût d'ensemble pharaonique! Tourisme avant tout.

Nous n'avons pu nous opposer à cette destruction ayant instruit notre défense trop tardivement.

L'étude de la Région en cours sur les cales de mise à l'eau nous permettra de parer à une éventualité de ce genre en demandant avant toute action, une inscription au patrimoine. L'annulation du PLU de St Mandrier et la présence à l'entrée du port d'une chapelle site classée va nous donner l'occasion de revoir nos copies.

La protection de l'espace marin

La mer est une poubelle : c'est évident pour la pollution par les macro-déchets; beaucoup moins pour la pollution chimique beaucoup plus nuisible et quasiment invisible.

La pollution de la mer par les navires de plaisance est infime; ce qui n'est pas une raison pour l'ignorer.

L'UNAN l'a démontré et nous avons réservé plusieurs colloques au salon de la Ciotat sur le sujet.

Il ne faut pas se tromper de cible :

Le projet du parc national des calanques nous donne l'occasion de bien appréhender le problème :

On constate avec stupéfaction que nos élus acceptent de polluer le parc marin des calanques avec les rejets des eaux usées de l'urbanisme marseillais et des déchets de son industrie : le coût à payer est disent-ils est trop élevé!

Ont-ils oubliés la notion de pollueur payeur? Nous voici devant l'arbre qui a caché la forêt : ***les élus très documentés sur la pollution de nos bateaux, ferment les yeux sur les rejets de leurs communes.***

D'où notre action pour dénoncer **toutes les pollutions** qu'elles soient maritimes ou **terrestres**.

Un de nos objectifs est donc la participation à toutes les actions entreprises par l'administration et les collectivités locales pour apporter le point de vue de la plaisance avec la vision d'une gestion intégrée du littoral. Le document unanmed sur le parc des calanques a été réalisé dans cet esprit.

Cette prise de position explique notre présence assidue à tous les colloques et réunions sur la protection de l'environnement et aux convocations des préfectures maritimes pour les concertations sur les aires marines protégées.

La stratégie de l'agence des aires marines protégées est décrite sur notre site.

La France ayant à respecter les engagements communautaires doit protéger 20% de son linéaire côtier par des "aires marines protégées." Pour les associations écologiques et les députés qui leur accordent une oreille attentive, ce ne doit plus être les plaisanciers qui doivent être visés et en faire les frais, mais les véritables pollueurs..

Si on se laisse faire : interdiction de cales de mise à l'eau, interdiction de mouillages et places de ports hors de prix : les plaisanciers n'ont plus qu'à rester chez eux!

Nous échangeons régulièrement des contacts avec nos amis de Bretagne et de l'Atlantique déjà bien engagés dans les aires marines, la veille est ainsi assurée.

La communication

Les errements des collectivités locales en matière de gestion de ports qui opposent progressivement nombre de plaisanciers à leurs gestionnaires montrent la difficulté de communication entre les citoyens, travers qui devient chronique. Il nous faut informer un maximum, internet est là pour cela, et écouter nos concitoyens pour que l'information débouche sur la concertation..

Donc nos présidents doivent diffuser les informations de l'UNAN à tous leurs adhérents lorsque le sujet le permet (et c'est souvent le cas) et doivent nous remonter les demandes pour que nous puissions les traiter aux différents niveaux. C'est la

seule méthode pour que le savoir de chacun profite à tous. La bonne méthode est de désigner un correspondant UNAN dans chaque association..

L'UNAN a fait un effort de communication avec ses bulletins émis de façon régulière, nous avons la possibilité d'échanger entre nous sur la zone protégée de notre site unanmed, les activités des associations peuvent y être résumées en zone adhoc, avec lien sur les sites de base: Il faut utiliser ces moyens installés pour les membres unanmed..